



ARRETE MUNICIPAL N° 77/2023

RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT 6 rue du Maire Gruber

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542 -2 L 2542-3, L 2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux de réalisation de fouille pour réparation de fourreaux télécom sise 6 rue du Maire Gruber à SUNDHOUSE, entre le 30 octobre et le 30 décembre 2023 pour une exécution en 3 jours ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera alternée par feux tricolore ;

Article 2 : Une déviation des piétons sera mise en place au droit du chantier ;

Article 3 : La signalisation de chantier sera mise en place par la société Confort Electricité Services, 7a rue Principale 67240 GRIES responsable des travaux ;

Article 4 : Le présent arrêté est valable du 30 octobre au 30 décembre 2023 avec une exécution des travaux sur 3 jours ;

Article 5 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Marckolsheim
- M. Le Directeur de l'entreprise JEHL
- M. le Directeur du SDEA
- M. Le chef de l'Unité Territoriale de Sundhouse
- M. Le Président du SMICTOM de Scherwiller
- Affichage et site internet

Fait à SUNDHOUSE, le 16/10/2023

Le Maire,
Mathieu KLOTZ

